

Organisation du Certificat d'Aisance Aquatique

Circonscription de : _____ Ecole : _____
 Nom de l'enseignant : _____ Niveau : _____
 Commune : _____ Lieu du test : _____

Conditions de réalisation du test en piscine

Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 B.O. N°34 du 12 octobre 2017 : « Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions ».

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

UN CERTIFICAT ATTESTANT DE LA REUSSITE AU TEST EST REMIS A L'ELEVE OU A SON REPRESENTANT LEGAL (Cf CI-APRES).

	Nom	Prénom	Réussite
1			OUI – NON
2			OUI – NON
3			OUI – NON
4			OUI – NON
5			OUI – NON
6			OUI – NON
7			OUI – NON
8			OUI – NON
9			OUI – NON
10			OUI – NON
11			OUI – NON
12			OUI – NON
13			OUI – NON
14			OUI – NON
15			OUI – NON
16			OUI – NON
17			OUI – NON
18			OUI – NON
19			OUI – NON
20			OUI – NON
21			OUI – NON
22			OUI – NON
23			OUI – NON
24			OUI – NON
25			OUI – NON
26			OUI – NON
27			OUI – NON
28			OUI – NON
29			OUI – NON

Tests effectués le :
 Tampon et signature du directeur(trice)

Validé par l'enseignant(e) : M / Mme
 Signature enseignant(e) **OBLIGATOIRE**

La pratique des sports nautiques est subordonnée à la réussite d'un test permettant d'apprécier la capacité de l'élève à se déplacer dans l'eau avec aisance, sans présenter de signe de panique. Lors de la pratique, l'élève peut être confronté à certains risques (voir ci-dessous) :

Les risques encourus en milieu naturel	Les compétences à maîtriser pour s'en affranchir
Tomber du ponton, se retrouver sous le ponton ou un obstacle naturel.	<ul style="list-style-type: none"> • Nager sous l'eau afin de sortir de dessous le ponton ou l'obstacle naturel en se dégageant avec les bras, venir ensuite s'y accrocher.
Tomber de l'embarcation suite à un déséquilibre.	<ul style="list-style-type: none"> • Se laisser remonter grâce au gilet, se laisser flotter pour voir où se trouve l'élément de sécurité le plus proche (sa propre embarcation, le bateau de sécurité, le rivage) ; • En fonction de l'éloignement, rejoindre l'élément de sécurité ou attendre tranquillement sur place.
Se retrouver sous un bateau qui s'est retourné ou sous la voile d'un voilier.	<ul style="list-style-type: none"> • Nager sous l'eau afin de sortir de dessous la voile ou le bateau pour ensuite s'y accrocher ; • se laisser flotter sur le dos pour respirer, attendre l'arrivée du bateau de sécurité.

Organisation de l'évaluation

La réussite de l'épreuve peut être attestée par :

☒ *dans le cadre des séances de natation scolaire soit par l'enseignant de la classe.*

☒ *en milieu naturel ou par la structure d'hébergement (cas des classes de découvertes):*

- par un titulaire du brevet d'état de l'activité concernée (voile, canoë-kayak)

La présente fiche de résultats sera jointe au projet pédagogique qui sera adressé à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription pour validation.

Recto

Académie de

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de l'école ou
du chef d'établissement

Certificat d'aisance aquatique

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/_____

École/collège :



Verso

Certificat d'aisance aquatique

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾,
certifie que l'élève _____ a passé avec
succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

le __/__/_____

Nom et signature du professeur

(1) rayer la mention inutile